

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandy Pineault

<https://www.cadre21.org/membres/b0dfbb48e5e39210b90b72bc>

Date d'obtention : 2024-03-04 15:41:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Selon la méthode Sexto se résumerai à accueillir l'auteur du signalement et la jeune victime dans un contexte de bienveillance et d'écoute. Par la suite, il s'agit d'évaluer l'incident en se rapportant à la grille pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue tout en offrant un climat sécurisant et respectueux. Il sera également important de vérifier les informations obtenues ainsi que les personnes impliquées dans l'évènement tout en respectant la vie privée de la jeune victime. Pour terminer, à la suite des informations obtenues, il est important de déterminer la nature des activités (malveillantes, criminelles) qui peuvent amener à confisquer l'objet concerné et communiquer avec le service de police. Lors de la rencontre avec le jeune instigateur, il faut recueillir sa version des faits tout en maintenant la confidentialité des noms des témoins. Dans le cas d'un acte impulsif, après avoir réalisé les étapes mentionnées, on peut se référer également au code de l'établissement. En cas de matériel à caractère pornographique, l'appareil doit être confisqué sans avoir visionné le matériel ou demandé le mot de passe, mis sous scellé et la suite des choses est prise en charge par le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En ce qui concerne les mises en situations, elles peuvent être très variées et impliquées plusieurs personnes à la fois. Je constate qu'elles ne seront pas traitées tout à fait pareil dans le cas où les acteurs et lieu diffèrent d'une contexte adolescent d'école secondaire. Par ailleurs, la prise en charge avec la méthode Sexto inspire un climat de confiance et de respect de la vie privée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, lorsqu'il y a possession de matériel de pornographie juvénile, nous devons agir avec plus de rigueur afin de respecter la loi. Il est très important à ce moment de suivre les étapes et de bien déterminer la nature de l'activité afin de bien répondre aux critères judiciaires.